

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 24 mars 2006  
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUBEDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques  
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick  
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)  
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)  
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno  
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique  
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)  
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUBEDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)  
M. LOTHAIRES Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)  
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)  
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

### EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention de gestion des équipements de barrières et du contrôle d'accès  
□ de Vital Carles et de Comédie - Autorisation de signer**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le tramway, en empruntant la rue Vital-Carles et en traversant la place de la Comédie, rompt, à deux reprises, l'étanchéité du périmètre mis en place par la Ville de Bordeaux pour contrôler l'accès des véhicules à son centre ville.

Afin d'éviter l'entrée d'automobilistes non autorisés dans ce secteur tout en laissant une libre circulation au tramway, la Communauté urbaine de Bordeaux a installé deux ensembles de demi-barrières levantes.

Ces barrières doivent s'ouvrir à l'approche du tramway et à la demande faite par un automobiliste habilité par la Ville de Bordeaux à circuler rue Vital-Carles dans le sens montant vers le cours de l'Intendance.

Pour veiller au bon fonctionnement de ce dispositif, des caméras de vidéosurveillance ont été installées par la Ville de Bordeaux.

En cas de dysfonctionnement des barrières, celles-ci devront rester en position ouverte pour ne pas empêcher la circulation du tramway.

Pour en assurer la gestion, une convention a été élaborée entre les deux gestionnaires que sont la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de l'exploitation du réseau de transport en commun et la Ville de Bordeaux au titre du contrôle d'accès.

Cette convention définit les modalités de répartition des équipements, de maintenance et de répartition des dépenses financières inhérentes à la gestion de ces barrières.

La Communauté urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir le fonctionnement de leurs équipements ainsi que de la vidéosurveillance.

Les interventions sont coordonnées par l'exploitant du réseau TBC qui précisera à chacun des intervenants les opérations à effectuer ainsi que les demandes de financement.

Toutes les opérations de maintenance sont exécutées par l'exploitant du réseau TBC, les services de la Ville de Bordeaux ou par les entreprises missionnées par l'un ou l'autre au travers de marchés ou contrats et ce, conformément au code des marchés publics ou dans le respect du droit de la concurrence.

Les dépenses liées au remplacement ou à la réparation du matériel sont intégralement prises en charge par l'exploitant du réseau TBC à l'exception des équipements relevant de la Ville de Bordeaux.

En effet, la barrière barrant la rue Vital-Carles dans le sens montant étant aussi utilisée dans le cadre du contrôle d'accès de cette voie, la Ville de Bordeaux participe à sa maintenance sur la base d'un forfait annuel d'un montant de 2 970 € HT.

A l'issue d'une année de fonctionnement, l'exploitant du réseau TBC dressera le bilan du fonctionnement des barrières, en précisant le nombre de dommages subis, la durée d'immobilisation en position ouverte des barrières en jour et le montant des frais de remplacement ou de réparations.

Au vu de ces résultats, la Communauté urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux s'engagent à se réunir une fois par an pour définir la poursuite qui sera donnée à l'exploitation de ce dispositif.

**En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :**

**- autoriser Monsieur le Président à signer la convention de gestion des équipements de barrière et contrôle d'accès de Vital-Carles et de Comédie.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
3 AVRIL 2006**

M. PIERRE BRANA